

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00193  
Numéro SIREN : 848 749 214  
Nom ou dénomination : GALG

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/008657



Expertise Comptable - Audit - Conseil

**GALG**

11 rue Gribeauval  
80000 AMIENS

**BILAN AU  
30 JUIN 2021**

« Copie certifiée conforme »

**Mr Arnaud FAÏ**

Président



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	1 187	122	1 065	
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	231 000		231 000	5 000
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>232 187</b>	<b>122</b>	<b>232 065</b>	<b>5 000</b>
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	36 671		36 671	32 456
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 266		5 266	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	730		730	310
Autres créances	664		664	229
<i>Divers</i>				
Disponibilités	55 557		55 557	19 346
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>98 888</b>		<b>98 888</b>	<b>52 340</b>
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>331 076</b>	<b>122</b>	<b>330 954</b>	<b>57 340</b>

## Bilan

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	232 000	6 000
Réserve légale	600	
Autres réserves	25 000	
Report à nouveau	253	
Résultat de l'exercice	46 166	25 853
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>304 019</b>	<b>31 853</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 683	1 853
<b>Personnel</b>	1 443	657
<b>Organismes sociaux</b>	14 675	7 319
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>		4 785
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	6 112	10 510
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	1 023	364
Dettes fiscales et sociales	23 252	23 635
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>26 935</b>	<b>25 488</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>330 954</b>	<b>57 340</b>

**SASU GALG**

**Annexe légale**

## Règles & méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GALG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 330 954 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 166 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles & méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 187		1 187
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>		1 187		1 187
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 000	226 000		231 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	5 000	226 000		231 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 000</b>	<b>227 187</b>		<b>232 187</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		122		122
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>		122		122
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		122		122

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 331 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	36 671	36 671	
Autres	6 660	6 660	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>43 331</b>	<b>43 331</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	22 900
<b>Total</b>	<b>22 900</b>

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 232 000,00 euros décomposé en 23 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	600	10,00
Titres émis pendant l'exercice	22 600	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	23 200	10,00

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 935 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 683	3 683		
Dettes fiscales et sociales	23 252	23 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>26 935</b>	<b>26 935</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

**Notes sur le bilan**

## Charges à payer

	<b>Montant</b>
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 826
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	278
<b>Total</b>	<b>2 103</b>

**Notes sur le compte de résultat**

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	140 876		140 876
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	13 351		13 351
<b>TOTAL</b>	<b>154 226</b>		<b>154 226</b>

# GALG

Société Par Actions Simplifiée au capital de 232 000,00 €

Siège social : 11 rue Gribeauval

80000 AMIENS

848 749 214 RCS AMIENS

## TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

### DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 46.166,48 €, de la manière suivante :

- **Un résultat de** ..... **46.166,48 €**  
affecté de la façon suivante :
  - **Une somme de**..... **2.310,00 €**  
représentant au moins 5 % du bénéfice, **au compte de "Réserve Légale",**
  - Soit une somme distribuable de ..... 43.856,48 €
  - **Une somme de** ..... **34.800,00 €**  
**à la distribution de dividendes.**
- En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1,50€.  
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.
- **Et le solde, soit** ..... **9.056,48 €**  
**au compte « Report à Nouveau »,**

### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme  
La Présidence

 Arnaud Flit